



Actualité nationale

« Je suis un migrant »

Chaque 18 Décembre le monde entier célèbre la journée Internationale des Migrants. Le thème de cette année est: « Je suis un migrant ». Le Gouvernement de la République du Burundi a profité de cette journée pour le lancement officiel de sa Politique Nationale de la Migration.

Les leçons apprises permettront de bien préparer les élections de 2020

Sous le haut patronage du Président de la république du Burundi, Pierre Nkurunziza, la Ceni (Commission électorale nationale indépendante) a procédé à la présentation du rapport général sur le processus électoral de 2015 le mardi 15 décembre 2015. Ambassadeur Pierre Claver Ndayicariye, président de cette Commission a tiré des conclusions et émis des recommandations pouvant contribuer dans la préparation et la conduite du processus électoral de 2020.

Au cours de la présentation du rapport général sur le processus électoral de 2015, Pierre Claver Ndayicariye, président de la CENI (Commission électorale nationale indépendante) a indiqué que la CENI a organisé le processus électoral de 2015 dans un contexte particulier. Au cours de la phase pré-

électorale, une lueur d'espoir pour sa réussite pointait à l'horizon. En effet, a-t-il dit, des ateliers de renforcement de la culture démocratique ont été tenus à travers tout le pays, le renforcement des capacités des acteurs électoraux en général et des membres et cadres de la CENI en particulier, la signature du PACE 2015 (Projet d'appui au cycle électoral) et autres modules ont été des signaux éloquentes.

Aussitôt après, a déploré M. Ndayicariye, l'environnement électoral a basculé. Un climat socio-politique et sécuritaire tendu s'est installé. En plus de la fragmentation observée dans certaines formations politiques, la lecture différente de certaines dispositions de la Constitution, les pressions subies par la CENI, le retrait de certains partenaires du processus électoral, la

Sommaire

Les leçons apprises permettront de bien préparer les élections de 2020	1
Ouverture d'une semaine de thé au Burundi	2
Un lieu touristique inauguré par le chef de l'Etat	3
Le Burundi placé parmi les pays les plus touchés par la malnutrition, bien qu'il y ait une évolution positive et encourageante	4
Ils ont été adoptés à l'unanimité par les députés présents	5
Un échange exclusif autour de la situation politico-sécuritaire du Burundi	6
Le gouvernement s'est engagé dans le dialogue inclusif	7
Rappeler aux médias le respect de l'éthique et la déontologie professionnelle	8
L'office a renouvelé son engagement à contribuer à la réalisation de tous les droits et libertés	9
COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT du 15 Décembre 2015	15

Les leçons apprises permettront de bien préparer les élections de 2020

suspension de l'appui au PACE 2015 ainsi que les agendas des uns et des autres ont alimenté cette atmosphère.

De même a-t-il poursuivi, les reports répétitifs des scrutins ont eu un impact négatif sur le respect du calendrier électoral initialement annoncé le 18 juillet 2014. L'expérience des cadres de la CENI et l'implication du gouvernement du Burundi ont permis de faire face aux aléas politiques et financiers du moment. M.Ndayicariye s'est réjoui qu'aux termes du proces-

sus, les institutions, de la base au sommet de l'Etat soient en place et au complet. Il a reconnu que le succès de ce processus est le fruit de la conjugaison de plusieurs efforts et atouts. Il estime que les leçons tirées de ce processus et les recommandations qui en découlent pourront orienter les décideurs à différents niveaux dans le processus d'amélioration des échéances électorales à venir.

Ouverture d'une semaine de thé au Burundi

Le Président de la république du Burundi, Son Excellence Pierre Nkurunziza a ouvert la semaine de thé du Burundi le lundi 14 décembre 2015. Cette semaine est organisée par l'Office du thé du Burundi pour faire connaître son travail au public et pour faire une exposition de ses produits.

Dans son allocution lors de l'ouverture solennelle de la semaine de la théiculture, le Chef de l'Etat, Pierre Nkurunziza a indiqué que l'organisation de cette semaine vient au moment où l'OTB (Office du thé du Burundi) est en train de promouvoir la production du thé et vient d'être classé 1er au niveau de la sous-région. Il a ainsi félicité l'OTB pour ces performances au niveau de la qualité du thé. Le thé est l'un des grands piliers du développement au Burundi.

En effet, dit le président Nkurunziza, le thé vient en 2ème position après le café pour les cultures d'exportation. « Il contribue actuellement pour 20% aux apports de devises pour le pays. En outre, l'industrie théicole burundaise contribue sensiblement et d'une manière croissante au développement de l'économie nationale, à la création de l'emploi et à la redistribution des revenus en milieu rural », a-t-il dit. Il a déclaré que la filière thé rapporte un revenu régulier à plus de 50 mille ménages et environ 1 004 villageois.

Cette valeur ajoutée de la culture du thé assure à la population une garantie de développement de l'économie burundaise et conduit le gouvernement à se fixer trois objectifs prioritaires et complémentaires dans le renforcement du secteur concerné. Ainsi, le gouvernement va améliorer la production du thé aussi bien au niveau de la qualité qu'au niveau de la quantité en assurant la redynamisation de cette filière. Il va aussi augmenter le revenu des producteurs par une rémunération palpable de la production. Il va également augmenter les recettes en devises par une production du thé de qualité compétitif sur le marché international et l'amélioration des stratégies de commercialisation. Ces objectifs sont matérialisés par des actions que le gouvernement a déjà menées et qu'il continue à réaliser. Il s'agit précisément de la multiplication des jeunes plants, de l'octroi des engrais chimiques subventionnés et des plants aux agriculteurs, et enfin de l'augmentation du prix de la feuille verte qui est passé de 100 FBu/kg en 2003 à 300 FBu/kg en 2015. Vous saurez que l'Office du thé du Burundi joue un rôle important dans le développement communautaire à travers diverses actions sociales.

Le temps est réservé aux travaux de développement du pays

Le mercredi 16 décembre 2015 dans la localité de Vyegwa se trouvant dans la commune et province de Ngozi, il s'est tenu une réunion du chef de l'Etat, Son Excellence Pierre Nkurunziza avec les gouverneurs de provinces ainsi que les administrateurs des différentes communes du pays. L'objectif était d'interpeller ces autorités administratives pour qu'elles s'attellent aux activités de développement du pays étant donné que le processus électoral a pris sa fin.

A la sortie de la réunion, le porte-parole adjoint du président de la République, Jean-Claude Karerwa, a indiqué que le chef de l'Etat a félicité les administrateurs et les gouverneurs qui ont été nommés et ceux qui ont été reconduits dans les fonctions administratives.

En outre, a fait savoir M. Karerwa, le président Nkurunziza a insisté sur le fait que les élections sont terminées et que le temps est réservé aux travaux de

développement communautaire.

Le chef de l'Etat a donc interpellé les administrateurs et les gouverneurs à prendre le devant dans ces travaux de développement du pays. En effet, les administrateurs et les gouverneurs sont appelés à renforcer la paix et la sécurité qui est une condition sine qua non pour tout projet de développement.

Pour y arriver, le président de la République a recommandé à ces autorités administratives de travailler en collaboration avec les autres responsables au niveau des communes et provinces et surtout s'atteler au renforcement des comités mixtes de sécurité partout dans le pays.

D'après M. Karerwa, il a terminé la série de conseils aux administratifs en leur exprimant les vœux de bonheur et de prospérité pour l'an 2016. Il leur a demandé de rester vigilants car à la fin de l'année, il se remarque des personnes mal intentionnées qui perturbent la paix voire la quiétude de la population.

Un lieu touristique inauguré par le chef de l'Etat

Le président de la République, Pierre Nkurunziza a inauguré le mercredi 16 décembre 2015, la maison d'hébergement et de restauration dénommée « Inarunyonga Museum » se trouvant dans la localité de Vyegwa vya Ngozi dans la commune et province de Ngozi. Cet hôtel pourra comporter plus de 100 chambres.

Cette activité s'inscrit dans le cadre du projet du site touristique de Vyegwa. Après l'inauguration, le chef de l'Etat a participé à une réunion axée sur la restitution des résultats issus de l'évaluation de la performance des communes, édition 2014. Là, la commune Busiga a été classée première avec 91.67%. La dernière est Mukike avec 25%.

Quant aux provinces, la province de Bubanza a été classée première avec 80.13%. La dernière province est celle de Muramvya avec 39.5%. Il sied de mentionner que la province de Rumonge n'a pas été considérée dans ce classement, parce qu'en 2014, elle n'avait pas encore vu le jour.

Cette activité de restitution a été organisée par le ministère du Développement communal. Les administrateurs et les gouverneurs de différentes communes et provinces ainsi que d'autres hauts cadres de l'Etat y avaient été conviés.

Les détails pour cette dernière vous seront livrés dans nos prochaines éditions.

Des rapporteurs spéciaux des droits de l'homme reçus par le 1er V-président

Le 1^{er} Vice-président de la République a reçu en audience lundi 14 décembre 2015 une délégation des rapporteurs spéciaux de l'Union Africaine.

Ces rapporteurs spéciaux sont aussi chargés des droits de l'homme de liberté d'expression et de l'accès à l'information au sein de l'Union Africaine.

A l'issue de l'audience, Gaston Sindimwo a indiqué que leurs échanges étaient centrés sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Il a indiqué qu'ils ont

fait ensemble une même lecture sur ce qui s'est passé récemment au Burundi.

Le 1^{er} Vice-président a aussi saisi cette occasion pour condamner ceux qui poussent les jeunes dans les voies de la guerre.

« Au niveau du gouvernement, nous devons mettre en place une commission qui doit identifier les parrains de ces jeunes par ce que c'est criminel », a-t-il précisé.

Le Burundi placé parmi les pays les plus touchés par la malnutrition, bien qu'il y ait une évolution positive et encourageante

Le Deuxième Vice-président de la République Joseph Butore a présidé le mardi 15 décembre 2015, la troisième réunion du Comité de pilotage de la plateforme multisectorielle de sécurité alimentaire et de nutrition (PMSAN). Cette réunion a permis de prendre connaissance des réalisations dans la mise en œuvre des interventions de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans son discours de circonstance, le Deuxième Vice-président de la République Joseph Butore a indiqué que cette rencontre arrive à point nommé car, les résultats des différentes études placent encore le Burundi malheureusement parmi les pays les plus touchés par la malnutrition, bien qu'il y ait une évolution positive et encourageante. En effet, a-t-il précisé, l'Analyse globale de la sécurité alimentaire, la nutrition et la vulnérabilité de 2014 montre que 49% des enfants de moins de cinq ans sont atteints de malnutrition chronique, ou retard de croissance avec une petite taille par rapport à leur âge, alors que les résultats de l'enquête de démographie et de santé de 2010 en

étaient à 58%. Le seuil critique de l'OMS reste fixé à 40% ; « C'est un défi donc à relever », a-t-il souligné.

De plus, les productions agricoles et animales sont structurellement déficitaires depuis plus d'une dizaine d'années, à raison de plus ou moins 30 % des besoins annuels. Ainsi, certains ménages burundais restent menacés par l'insécurité alimentaire de façon permanente. Parmi les causes, on notera la dégradation des sols cultivables, le prix élevé des denrées alimentaires, le taux de change qui n'est pas favorable aux importations et bien évidemment la pression démographique.

Au point de vue développement physique et mental, l'étude sur le coût de la malnutrition en Afrique a montré qu'elle était à l'origine de 7 à 16 % de redoublement scolaire ; qu'elle était associée à la mortalité infantile dans 6 à 28 % des cas, et avec une réduction de la force de travail de 1 à 8 % ; et qu'elle était à la base d'une perte de 2 à 16 % du revenu annuel d'un pays.

Des insuffisances ont été remarquées aux différents niveaux de l'exécution du budget

Devant les membres de l'Assemblée nationale, le président de la Cour des comptes, Elysée Ndaye, a présenté, le mercredi 16 décembre 2015, le rapport définitif de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2014. Ainsi, relevant des insuffisances aux différents niveaux de la gestion de ce budget, la Cour des comptes a émis pas mal de recommandations en vue d'améliorer la gestion budgétaire.

Selon M. Ndaye, ce rapport a été élaboré à la suite des travaux d'investigation effectués par la Cour des comptes qui ont porté aussi bien sur l'examen des documents comptables que sur des vérifications de pièces sur place. Ainsi, comme l'indique ce rapport, ces travaux de contrôle de l'exécution du budget de 2014 ont dégagé des principales conclusions surtout

centrées sur des insuffisances observées aux différents niveaux de son exécution.

Ainsi, les conclusions de ce rapport soulignent que des insuffisances ont été observées quant à la conformité aux textes de loi ; à la conformité des comptes ; à la sincérité des opérations comptables ; à la sincérité du solde budgétaire ; à la transparence des opérations comptables et financières ; à la régularité des opérations de recettes ; à la régularité des dépenses et à la réalisation des indicateurs budgétaires. Il a été aussi signalé que les dépenses totales du budget révisé de 2014 ont connu un taux d'exécution de 87,4 %. Selon le président de la Cour des comptes, l'exécution des dépenses courantes représente 10,9 % alors que les dépenses en capital et prêts nets ont connu une sous exécution représentant 35,4%.

Des insuffisances ont été remarquées aux différents niveaux de l'exécution du budget

Par rapport aux dépenses totales réalisées, les dépenses courantes ont connu un taux d'exécution supérieur (62,45 %) à celui des dépenses en capital et prêts nets (37,55 %). En exécutant les dépenses en capital, le pays a raté l'exécution des actions motrices du développement. Compte tenu des recommandations émises par la Cour des comptes, les députés ont voulu savoir que les recommandations produites chaque année sont mises en application. Il a été si-

gnalé qu'il y a celles qui sont suivies et d'autres qui ne sont pas mises en application et sont chaque fois émises chaque année quand on produit un tel rapport.

Ils ont été adoptés à l'unanimité par les députés présents

Les députés de l'Assemblée nationale réunis en plénière ont analysé, le jeudi 10 décembre 2015, les amendements du Sénat sur le projet de loi portant révision du décret-loi n°1/41 du 9 juillet 1993 portant définition des opérations crédit-bail et des dispositions applicables au contrat de crédit-bail et la réglementation des conditions d'exercice de ces activités. Dans son mot d'introduction, Pascal Nyabenda a rappelé que lorsqu'une loi est adoptée par l'Assemblée nationale, elle est envoyée au Sénat pour adoption.

« Il arrive que le Sénat trouve important de revoir certains amendements et la loi revient à l'Assemblée nationale pour réexaminer les propositions du sénat », a dit M. Nyabenda. Rappelant la procédure, Pascal Nyabenda a fait remarquer que cette activité diffère du vote de loi. L'adoption, dit l'honorable Nyabenda, est faite amendement par amendement, après présentation de la commission saisie au fond. L'activité s'est poursuivie par la présentation du rapport de la commission de la justice et des droits de la personne humaine par le député Félix Niragira, président de ladite commission. Il a indiqué aux députés

présents que les amendements proposés par le Sénat sont de deux ordres, c'est-à-dire de forme et de fond. Sur les six amendements de forme proposés, cinq ont été acceptés et un a été rejeté. Pour les amendements de fond, cinq ont été acceptés dont l'un moyennant un amendement. Un a été rejeté ainsi que la recommandation formulée.

Le crédit bail est un mode de financement de l'investissement productif en faveur de petites et moyennes entreprises qui repose sur la dissociation entre propriété juridique d'un équipement par une institution de crédit. Rappelons que l'exposé de motif indique que ce projet vise à encourager la croissance économique soutenue par le secteur privé tant national qu'étranger. Après analyse, les amendements ont été adoptés par les 84 députés présents.

Un échange exclusif autour de la situation politico-sécuritaire du Burundi

Le Premier vice-président de la République, Gaston Sindimwo a rencontré dans l'après-midi du mercredi 16 décembre 2015, les diplomates accrédités à Bujumbura dans une séance habituelle d'échange d'informations. La réunion était essentiellement centrée sur les questions politico-sécuritaires du pays. Le gouvernement du Burundi s'est résolument engagé dans le processus de dialogue inter-burundais afin d'asseoir une paix basée sur la démocratie telle que le peuple l'a exprimée.

Dans son discours d'ouverture, Gaston Sindimwo a d'abord souhaité les meilleurs vœux pour l'année 2016 aux diplomates accrédités à Bujumbura. « Qu'elle soit pour vous et les vôtres, pour vos pays et organisations respectifs, une année de paix et de prospérité », a-t-il dit. Il a ensuite annoncé que la séance du jour allait être centrée exclusiv



Sindimwo, les criminels ont été mis hors d'état de nuire. Ceux qui ont pu prendre la fuite se sont repliés dans certains quartiers, en particulier ceux de Musaga, de Jabe et de Nyakabiga, où les forces de l'ordre les ont poursuivis et ont arrêté leur sale besogne. Des dégâts importants, matériels et humains, ont été publiés par les services publics habilités au lendemain des attaques. « Nous déplorons 87 tués dont 79 assaillants, 4 soldats et 4 policiers. Neuf soldats et 12 policiers ont été blessés, 45 assaillants ont été capturés et 97 armes et beaucoup de munitions ont été saisies » a-t-il regretté avant de féliciter les corps de défense et de sécurité qui ont affiché un professionnalisme sans précédent.

ement sur la situation politique et sécuritaire au Burundi.

En ce qui est de la situation sécuritaire, le Premier vice-président Gaston Sindimwo a fait savoir que la sécurité a été perturbée à la fin de la semaine du 7 au 13 décembre 2015, dans la capitale et la province de Bujumbura suite aux attaques dirigées contre certains camps militaires. Il a précisé qu'au moment où les forces de l'ordre poursuivaient patiemment et avec succès depuis quelques semaines l'opération de désarmement de tous ceux qui détiennent illégalement des armes, le Burundi a été réveillé, dans la nuit du 11 décembre 2015, par des attaques quasi simultanées de trois garnisons militaires de la capitale et d'une garnison de Bujumbura Rural par un groupe de criminels armés.

Après plusieurs heures d'affrontement, a souligné M.

Le Premier vice-président s'est félicité, au nom du gouvernement du Burundi, de la déclaration du secrétaire général des Nations unies qui a aussitôt condamné très fermement les attaques du 11 décembre. Il a ainsi remercié très sincèrement les pays qui, à titre bilatéral, ont condamné sans réserve ces attaques.

Néanmoins, il a laissé entendre que les réactions de certains partenaires ont surpris car elles contiennent des messages pleins d'amalgames, voire tendancieux, qui laissent comprendre que le Burundi serait à feu et à sang et que les forces de l'ordre seraient en train de massacrer la population. « Nous croyons qu'il n'existe pas de bon et de mauvais criminel », a-t-il renchéri avant de rappeler que l'un et l'autre doivent être traités à la hauteur de ce qu'ils représentent et

Un échange exclusif autour de la situation politico-sécuritaire du Burundi

des dégâts qu'ils causent.

Concernant le dialogue inter-burundais, M. Sindimwo a fait remarquer que le gouvernement burundais reconnaît que la voie du dialogue est la seule qu'il faut en tout temps et en tout lieu emprunter pour trouver des solutions aux problèmes posés. A cet effet, a-t-il poursuivi, le gouvernement a pris l'initiative de créer un cadre de dialogue inter-burundais et un décret de mise en place de la Commission nationale de dialogue inclusif a été promulgué. Et de rappeler que le mandat de cette dernière s'étend aux burundais résidant

aussi bien dans le pays qu'à l'extérieur de celui-ci et elle est déjà à pied-d'œuvre. Gaston Sindimwo rappelle que la Résolution 2248 du 12 novembre 2015 du Conseil de sécurité des Nations unies qui encourage les burundais à engager un dialogue inclusif est venue cimenter notre choix. « Par ailleurs, sur base de cette Résolution, nous sommes en contact étroit avec le facilitateur, le Président Yoweri Museveni pour avancer rapidement sur cette question de dialogue », a-t-il révélé.

Le gouvernement s'est engagé dans le dialogue inclusif

Le jeudi 17 décembre 2015, le bureau chargé de communication à la présidence de la République, a invité le ministre des Relations extérieures et de la coopération M. Willy Aimé Nyamitwe. Il a indiqué à la presse que dans les relations entre les Etats ; il est interdit de se mêler dans les affaires internes d'un autre Etat. Il s'agit de la quatrième conférence hebdomadaire de presse.

Interrogé pour savoir l'état des lieux des relations entre le Burundi et la Belgique suite aux communiqués sortis par le parti au pouvoir et le gouvernement, le chef de la diplomatie burundaise a indiqué qu'il y a certes quelques grains de sable mais que le cordon n'est pas rompu. En matière de coopération, dit-il, le Burundi ne s'est jamais introduit dans les affaires internes du royaume de Belgique et il aimerait que cela soit réciproque, que les autorités Belges ne se mêlent plus dans les affaires internes du Burundi.

« Ce n'est pas de l'arrogance, ni demande d'un surplus, c'est uniquement demander que la loi et les piliers de la diplomatie soient respectés, rien de plus », a souligné le chef de la diplomatie burundaise. Par rapport à l'appui budgétaire que l'Etat belge et l'Union Européenne accordent au Burundi qui risqueraient d'être bloqué, le Ministre Nyamitwe reste optimiste car une telle décision n'a pas été prise par les concernés. « L'aide que les partenaires apporte au pays

n'est pas de la manne, seulement elle dépend des relations entre le Burundi et ses partenaires. Ces relations ne sont pas interrompues bien qu'il peut y avoir des points de divergence », poursuit le Ministre.

Revenant sur les conclusions des discussions entre une délégation burundaise et l'Union Européenne, Willy Aimé Nyamitwe ne parle pas d'échec. Il fait savoir que les discussions ont porté sur les médias, les libertés d'association, et la nécessité de dialogue pour résoudre les différends politiques. Sur ce dernier point, Alain Aimé Nyamitwe indique que le gouvernement s'est engagé dans le dialogue inclusif et que la commission du dialogue inter burundais travaille en étroite collaboration avec le médiateur désigné par la communauté Est Africaine.

Par rapport à la réouverture des médias et les libertés d'association, le chef de la diplomatie burundaise indique que les standards internationaux doivent être suivis. « Les enquêtes doivent être clôturées et nous avons donné des gages pour l'accélération de certains dossiers qui ont été soumis. Nous nous rencontrerons au mois de février pour évaluer l'étape qu'on aura franchi et le Burundi est engagé à respecter les accords de Cotonou », a martelé M. Nyamitwe.

« Certains politiciens continuent à manipuler la jeunesse, leur disant qu'en attaquant des camps militaires, ils seront reçus à bras ouverts par ceux qui sont

Le gouvernement s'est engagé dans le dialogue inclusif

dans l'armée », déplore le ministre. Il a indiqué que les jeunes arrêtés lors de la récente attaque sont des burundais. Le gouvernement déplore cette instrumentalisation et regrette chaque vie perdue lors des récentes attaques. Si aujourd'hui certaines voies réclament l'envoi des troupes au Burundi, le ministre trouve que c'est peut-être un prétexte pour arriver aux fins de certains pays qui appuient la déstabilisation du Burundi. « Ce n'est pas la première fois qu'un ministre d'un tel pays s'exprime dans ce sens. Nous pensons qu'on n'est pas là et nous veillerons à ce que la procédure en la matière soit scrupuleusement respectée. Le Burundi étant membre à part entière de l'organisation des nations unies, il a droit d'être traité avec respect », a affirmé le ministre.

Revenant sur les relations avec le Rwanda, le ministre indique qu'il n'est plus question de savoir si les réfugiés burundais sont entraînés et équipés pour

attaquer le pays. Des armes saisies proviennent de ce pays comme l'a indiqué celui qui était chargé de les faire entrer au Burundi. Des organisations comme « American refugees » ont également sorti des rapports similaires. Il indique que le gouvernement du Burundi a déjà porté l'affaire devant la conférence internationale sur la région du Grand lac (CIRGL). « Il avait été demandé qu'il y ait une commission d'enquête pour vérifier nos acquisitions d'enrôlement et d'entraînement militaire, mais le Rwanda a refusé d'accueillir cette commission. Ce n'est plus un secret à personne, à la lumière des différentes enquêtes, le Rwanda est impliqué dans les tentatives de déstabilisation du Burundi.

Rappeler aux médias le respect de l'éthique et la déontologie professionnelle

Le Conseil national de la communication (CNC) a sorti un communiqué de presse le mercredi 16 décembre 2015. Ce communiqué visait le rappel aux médias tant nationaux qu'internationaux, aux médias privés et publics, le respect de l'éthique et la déontologie professionnelle.

« Le CNC suit avec intérêt les informations et d'autres programmes médiatiques qui sont diffusés et publiés à travers les organes de presse nationaux et étrangers captés au Burundi et émettant en ligne », a fait savoir le président du CNC, Richard Giramahoro.

En effet, le contexte politico-sécuritaire du moment constitue une source d'information très sensible. Ainsi, le communiqué rappelle à ces médias que les professionnels de l'information doivent faire attention, sinon il y aurait risque de tomber dans le sensationnel, l'exagération des faits et la banalisation des mê-

mes faits. Dans ledit communiqué, il est stipulé que les responsables des organes de presse et les journalistes, qu'ils soient de l'audiovisuel, de la presse écrite ou en ligne doivent diffuser des informations équilibrées et dont les sources sont rigoureusement vérifiées. « L'exagération et la banalisation des faits constituent une atteinte à la déontologie professionnelle et à la loi », a déclaré le président du CNC.

Ainsi, l'impact des propos diffusés ou publiés incombe non seulement à l'organe de presse, mais également à l'auteur des propos. Quant aux journalistes étrangers, l'accréditation est un préalable avant toute prestation sur tout le territoire burundais. Sans oublier que cette accréditation est susceptible de lui être retirée en cas d'abus.

L'office a renouvelé son engagement à contribuer à la réalisation de tous les droits et libertés

L'office du haut-commissaire aux droits de l'Homme au Burundi a organisé une commémoration des 20 ans de présence des Nations unies pour les droits de l'Homme. Cette commémoration est célébrée à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'Homme. Cet office promet de rester aux côtés du Burundi et ce dernier apprécie l'appui de ce haut commissariat.

Depuis 1995, l'Office du haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme a été aux côtés du peuple et des autorités burundais en vue de la consolidation de la culture des droits de l'homme. Il célèbre ainsi 20 ans de présence au Burundi à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'Homme 2015 sous le thème « Nos droits, nos libertés, toujours ». Rappelant ses réalisations, l'office a renouvelé son engagement à contribuer à la protection, au respect et à la réalisation de tous les droits et de toutes les libertés au Burundi. Et ce, il le fera en collaboration avec le gouvernement, la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme et les organisations de la société civile.

Reprenant les mots du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon ; Agostinho Zacarias, coordinateur résident du système des Nations unies au Burundi dit, qu'en cette année qui marque le 70e anniversaire des Nations unies, nous pouvons tirer inspiration de l'histoire du mouvement moderne des droits de l'Homme. En effet, à cette époque, le Président d'alors des Etats-Unis d'Amérique, Franklin D. Roosevelt a identifié quatre principales libertés avec lesquelles tous les peuples naissent. Il s'agit de la liberté d'expression, la liberté de culte, du vouloir et de la peur. Aujourd'hui, il s'observe des défis extraordinaires relatifs à ces libertés. Ban Ki Moon indique que la

liberté d'expression est déniée à des millions de personnes et continue à s'accroître avec usage de menace. « Nous devons défendre, préserver et étendre les pratiques démocratiques et l'espace pour la société civile. Cela est essentiel pour la stabilité durable », dit Ban Ki-moon. S'agissant de la liberté de religion, il regrette le comportement des terroristes qui se cachent derrière la religion pour tuer et ceux qui le font pour intimider les minorités pour des fins politiques. En réponse, « nous devons promouvoir le respect de la diversité basée sur l'égalité fondamentale de tous les peuples et le droit à la liberté de religion », appelle M. Ki-moon. Pour la troisième liberté, il souhaite que les Nations unies puissent réaliser l'agenda 2030 pour le développement durable. Et pour la quatrième liberté, il indique que les millions de réfugiés et déplacés intérieurs est le produit tragique de l'échec à remplir cette liberté. Ainsi, dit-il, « en réponse, nous ne devons pas fermer mais ouvrir les portes et garantir le droit à tous de chercher refuge sans discrimination. Les migrants qui cherchent à s'échapper de la pauvreté et le désespoir devraient eux aussi jouir des droits humains fondamentaux. Ban Ki-moon réaffirme l'engagement à protéger les droits de l'Homme comme fondation du travail des Nations unies pour les droits de l'Homme. Le haut-commissaire aux droits de l'Homme au Burundi, Patrice Vahard dans sa déclaration, a souhaité que le monde réfléchisse à ce que signifie la liberté. De son côté, Cléophas Ndikumange, conseiller principal chargé des questions socio culturelles à la Deuxième vice-présidence de la République, apprécie l'appui du haut commissariat. Il souhaite qu'il continue à aider dans ce sens. En effet, il reconnaît que des défis en matière de droits de l'Homme au Burundi ne manquent pas.

Ensemble pour une meilleure gouvernance

En 2011, le gouvernement du Burundi a mis en place une cellule de régulation de l'eau potable et de l'électricité. Ce service a pour mission d'optimiser les intérêts des opérateurs et des consommateurs. La régulation doit soutenir également les efforts en place afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité des services tout en réduisant les risques et les coûts des perturbations de l'approvisionnement.

Le ministère de l'Energie et des mines a organisé le 16 décembre 2015 un atelier d'échanges sur le partenariat entre les opérateurs tant publics que privés dans le secteur de l'eau potable et de l'électricité. L'ouverture de l'atelier a été rehaussée par l'assistant du ministre de l'Energie et des mines. Dans son discours, il a manifesté la joie de la tenue de cet atelier dont le thème principal était : « Tous ensemble pour une meilleure gouvernance du secteur de l'eau potable et de l'électricité ».

Il a précisé que l'eau potable et l'électricité restent les éléments moteurs d'impulsion de tous les secteurs de développement durable sur le plan économique, social et environnemental.

Pour assurer la bonne gouvernance du secteur, le gouvernement du Burundi a créé l'Agence de contrôle et de régulation du secteur de l'eau potable et de l'électricité du Burundi (ACR) en 2011 pour rendre effective la libéralisation de ce secteur dans le respect des conditions de concurrence juste et loyale et des droits des usagers et des opérateurs au Burundi. L'assistant du ministre a souligné que les missions

principales de l'ACR sont d'assurer le développement ordonné, socialement équitable, durable et rentable du secteur de l'eau potable et de l'électricité au Burundi.

Dans ses rôles, l'ACR doit exercer ses fonctions en vue de créer un environnement d'un marché à la fois stable et concurrentiel ; promouvoir la libéralisation du commerce des services et réduire les coûts y relatifs et d'éliminer les obstacles.

C'est aussi à lui de détecter les défaillances du marché; de réaliser d'autres objectifs nationaux tel que la protection des consommateurs et de l'environnement. L'ACR doit promouvoir l'accès à ces services de toutes les couches de la population et encourager l'intégration régionale des systèmes de production et le développement de ce secteur.

Dans sa qualité de service public, l'ACR doit optimiser les intérêts des opérateurs et des consommateurs tout en réduisant les risques et les coûts des perturbations de l'approvisionnement, et participer dans la mise en œuvre d'une politique nationale assez claire par un cadre légal et réglementaire adéquat.

Dans tous les cas, une bonne régulation doit assurer une croissance économique et le bien-être social répondant aux principes d'équité et de transparence.

Il a terminé son mot en invitant tous les partenaires à rentabiliser les bonnes pratiques de régulation et à pérenniser les procédures cohérentes sur la consultation dans le secteur de l'eau potable et de l'électricité au Burundi.

La CNIDH préoccupée par le regain de violence politique au Burundi

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) dit être préoccupée par le regain de violence politique au Burundi.

Ces violences, marquées par les actes portant atteinte à la vie humaine.

Le président de cette commission, J.Baptiste BARI-BONEKEZA condamne avec énergie les attaques contre trois camps militaires burundais dans la nuit de

jeudi le 10 décembre 2015. Cette commission condamne également tout acte portant atteinte à la vie et à la sécurité humaine. Il demande aux différentes parties en conflit de faire preuve de responsabilité, de dignité, d'humanité. Au gouvernement, la CNIDH demande de prendre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le respect des droits de l'homme.

Diminuer les violences basées sur le genre

L'association Nturingaho a organisé une conférence de presse le mercredi 16 décembre 2015 à Bujumbura. Le but de cette conférence était de se joindre aux autres intervenants en commémorant les 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes pour apporter une contribution à la réduction des violences domestiques comme cause d'autres formes de violences.

Dans son discours d'accueil, Annonciate Karerwa, représentante légale adjointe de l'association Nturingaho a précisé que le but de la conférence est de contribuer à la réduction des violences basées sur le genre. Il s'agit aussi d'éveiller les consciences en sommeil sur de réelles conséquences néfastes des violences domestiques sur l'avenir des enfants.

Les violences basées sur le genre sont une réalité au Burundi. Selon Madame Théodora Nisabwe, professeur à l'université du Burundi qui a animé la conférence sur les violences domestiques, l'ampleur des violences basées sur le genre est très grande. En 2013, 19 530 cas de violences basées sur le genre ont été identifiés, a-t-elle dit. Beaucoup de cas de violences basées sur le genre ne sont pas rapportés pour des raisons diverses. On peut évoquer par

exemple la culture burundaise qui encourage la discrétion, la crainte de la stigmatisation et de l'humiliation mais aussi la crainte des représailles, a-t-elle continué.

Les facteurs des violences domestiques sont le patriarcat, la culture de l'impunité, les stéréotypes et les préjugés sexistes, l'ignorance des droits par les victimes et l'alcoolisme et d'autres drogues, a souligné Mme Nisabwe. Dans les ménages, la femme est violentée dans ses rôles reproducteur, producteur et communautaire. Les violences domestiques ont des conséquences flagrantes de nature physique, psychique et psychosomatique. Un homme qui brutalise sa femme et ses enfants devient le symbole de la haine, de la brutalité et du conflit, a indiqué Mme Nisabwe. Cette dernière a demandé aux parents de prendre les enfants, garçons et filles sous le même pied d'égalité pour leur montrer qu'ils ont les mêmes droits et qu'ils soient traités de la même manière. Il sied de noter que la mission de Nturingaho est de défendre et promouvoir les droits de la personne humaine en général, des femmes et enfants en particulier et d'assurer une assistance de qualité.

Des burundais recrutés dans des camps de réfugiés au Rwanda

L'ONG Refugees International (RI), dénonce le recrutement des réfugiés burundais dans des camps de réfugiés au Rwanda. Dans un rapport publié lundi 14 décembre 2015, cette ONG indique que ce recrutement se fait par des « groupes armés » dans le camp des réfugiés burundais de Mahama; c'est au sud-est du Rwanda.

Ce recrutement de réfugiés burundais au Rwanda, représenterait non seulement une grave violation du droit international, mais aussi une grave menace pour

la paix au Burundi et dans l'ensemble de la région. L'alerte est de Michael Boyce, l'un des rédacteurs dudit rapport. Refugees International appelle le Rwanda accusé par le Burundi de soutenir un embryon de rébellion, à s'assurer que tout recrutement de réfugiés cesse immédiatement. Elle exhorte à cet effet l'Union Africaine et l'ONU à sanctionner les acteurs, qu'ils soient burundais ou rwandais, violant le caractère civil et humanitaire du droit d'asile.

Accélérer la disponibilité et l'utilisation des services de santé de qualité et accessibles à tous

Le ministère de la Santé publique et de la lutte contre le sida à travers son Programme national de la reproduction (PNSR) a organisé le jeudi, 10 décembre 2015, un atelier-média pour une campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile en Afrique (CARMMA).

L'objectif principal de la campagne CARMMA est d'accélérer la disponibilité et l'utilisation des services de santé de qualité et accessibles à tous, y compris ceux liés à la santé sexuelle et reproductive, qui sont essentiels à la réduction de la mortalité maternelle et infantile. L'intérêt n'est pas d'élaborer davantage de plans et de stratégies mais plutôt d'assurer la coordination et l'application effective des plans et stratégies existants. Cette journée va être célébrée le vendredi, 11 décembre 2015 sous le thème : « Elever CARMMA à un niveau supérieur : se mobiliser pour mettre un terme à la mortalité maternelle et infantile évitable en Afrique d'ici 2030 ».

Dans sa présentation, Olivier Gahungere, chargé des statistiques, recherches et suivi-évaluation au sein du PNSR, a indiqué que cette journée est célébrée pour la cinquième fois au Burundi.

M. Gahungere a fait savoir que les défis sont nombreux. En premier lieu, le taux de fécondité au Burundi est encore très élevé, c'est-à-dire 6,4 enfants par femme selon l'enquête démographique de santé (EDS 2010). Le taux élevé de besoins non satisfaits en planification familiale, est de 31% toujours selon l'EDS 2010. Environ 11% des adolescents dont l'âge varie entre 15 et 19 ans sont déjà des mères, tandis que 34% des accouchements ne sont pas assistés et se déroulent toujours à domicile. Concernant les enfants, on remarque toujours le taux élevé de malnutrition chronique. Ainsi, 58% des enfants de moins de cinq ans sont malnutris. On remarque aussi un faible taux d'enfants allaités exclusivement jusqu'à six mois, c'est-à-dire 31% seulement. La santé maternelle néonatale infantile (SMNI) est une mission inachevée qui requiert des efforts, une rigueur et une détermination renforcées pour l'après 2015.

Des présumés putschistes comparaissent à la cour suprême

28 militaires et policiers accusés d'avoir tenté de renverser les institutions démocratiquement élues ont comparu en audience publique à Gitega lundi 14 décembre 2015 devant les juges de la cour suprême. Ces présumés putschistes sont également accusés d'avoir incité la population civile au port illégal d'armes afin de combattre le pouvoir en place. Ils sont aussi accusés d'avoir tué les militaires et policiers, avoir démolé les infrastructures publiques et privées en date du 13 et 14 mai 2015.

Après la présentation de ces dossiers à leur charge, ces prisonniers ont refusé de s'exprimer par rapport aux réquisitoires en l'absence de leurs avocats. Ces prisonniers disent en outre avoir été surpris d'enten-

dre de nouvelles accusations à leur charge autres que celles auxquelles ils avaient été mis au courant pendant la 1^{ère} audience. Ces présumés demandent enfin de recouvrer les droits requis des prisonniers car selon eux, ils sont traités d'une manière indigne. Le siège leur a donné le délai limite de mercredi 16 décembre 2015 afin de chercher leurs avocats respectifs.

Réunion du Conseil des ministres du vendredi 11 décembre 2015

Le Conseil des ministres s'est réuni ce vendredi 11 décembre 2015 sous la présidence de son Excellence le président de la République, Pierre Nkurunziza. Un seul point figurait à l'ordre du jour, à savoir :
Projet de loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2015.

Le présent projet de loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2016 a été préparé dans un environnement caractérisé par un ralentissement de l'activité économique. Cependant, il est observé une reprise de l'activité dans les secteurs de l'économie qui contribuent à l'amélioration de la croissance économique.

Au cours de la gestion budgétaire 2016, la politique budgétaire qui sera menée consistera au renforcement des moyens financiers et du personnel de l'Office burundais des recettes (OBR) en vue d'accroître le niveau de recouvrement des ressources internes et de porte.

Ces ressources seront principalement orientées dans les secteurs prioritaires du gouvernement tout en maintenant le niveau des acquis des secteurs sociaux. Dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique de décentralisation, le gouvernement accordera une subvention de 500 millions de FBu en 2016 par commune en vue de la réalisation des activités contenues dans les plans communaux de développement communautaire (PCDC).

Compte tenu de la conjoncture délicate, le gouvernement continuera à mener une politique prudente d'austérité et, pour cela, quelques mesures seront prises en compte, entre autres :

- Une gestion rigoureuse des exonérations et dans ce faire, aucun marché public ne sera exonéré ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'harmonisation des salaires, une politique d'équité impliquant une solidarité nationale est introduite. Ainsi, toutes les annales seront gelées et une enveloppe de 20 milliards de FBu fait partie du budget 2016 ;
- La politique du charroi zéro sera revue pour améliorer sa mise en application ;
- Toutes les organisations/associations et projets recevant des appuis extérieurs devront ouvrir leurs comptes à la BRB et les comptes de toutes ces organisations déjà ouverts dans les banques commerciales seront fermés, etc.

Et dans le but d'augmenter les recettes, l'OBR va élargir l'assiette fiscale, lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, renforcer le recouvrement des arriérés.

Au niveau des recettes escomptées, les prévisions des recettes globales pour l'exercice 2016 sont estimées à 1 126,6 milliards de FBu réparties comme suit :

- Recettes fiscales hors exonérations estimées à 613 milliards de FBu
- Recettes non-fiscales estimées à 62,8 milliards de FBu
- Les dons Projets estimés à 382,2 milliards de FBu.

Concernant les dépenses, l'objectif principal de la politique budgétaire sera orienté en faveur des secteurs prioritaires du gouvernement et le maintien des acquis dans les secteurs sociaux.

Ainsi, les charges du budget général de l'Etat pour l'exercice 2016 sont estimées à 1 253,6 milliards réparties comme suit :

- Dépenses courantes estimées à 736,5 milliards de FBu
- Dépenses d'investissement estimées à 517,1 milliards de FBu.

Le déficit global s'élève à 129 milliards de FBu, déficit qui sera équilibré par financement intérieur et extérieur.

Après un débat approfondi sur ce projet de loi, le Conseil l'a adopté, avec cette recommandation que pour

Réunion du Conseil des ministres du vendredi 11 décembre 2015

ceux qui ont des aménagements à proposer à l'intérieur de leurs budgets, ils les fassent parvenir au ministre en charge des Finances au plus tard le lundi 14 décembre 2015, date à laquelle le projet sera déposé au Parlement.

Dans les divers, les membres du Conseil ont été informés par leurs collègues en charge du domaine sécuritaire sur la situation qui prévaut après les attaques menées la nuit de jeudi 10 à vendredi 11 décembre 2015 sur la prison centrale de Mpimba avec l'objectif de libérer de force certains prisonniers, et que pour diversion, d'autres attaques étaient lancées en même temps sur les camps militaires avoisinant, à savoir l'Iscaam et le camp base ainsi que sur certaines positions de la police à Cibitoke et Ngagara, dans le nord de la capitale.

Une autre attaque a également été signalée sur la position militaire de Mujejuru en commune Mugongo Manga, mais vite maîtrisée. Les services techniques sur terrain vont donner le bilan détaillé des opérations.

Le Conseil a été également informé que ces attaques auraient des relations avec une certaine campagne politique orchestrée ces derniers jours par certains milieux étrangers au service de l'opposition politique et une main étrangère ne serait pas éloignée de ces actes de déstabilisation.

En effet, le Conseil a été informé que les responsables d'une école privée européenne de la capitale avaient invité les parents dès jeudi la veille de l'attaque de garder leurs enfants à la maison le lendemain matin.

Deux jours avant l'attaque, dans une propriété privée appelée Saga Plage au bord du lac Tanganyika, la police avait mis la main sur des armes dans un véhicule avec des documents et plaques d'immatriculation du HCR et la personne appréhendée avec ces armes, également fonctionnaire du HCR, a reconnu les avoir transportées en provenance de Kigali au Rwanda et que cela faisait sa troisième livraison. Et pourtant, le Conseil a été informé que le HCR n'aurait jamais fait la déclaration de vol ou de perte des documents de ses véhicules à la police.

A cela s'ajoutent certains messages sur les réseaux sociaux envoyés tôt le matin de l'attaque par un certain Padraic Kudu, ressortissant d'un pays occidental et résidant à Bujumbura, faisant courir sur son compte Twitter les bruits que le génocide avait déjà commencé à Ngozi et à Gitega au moment où un coup aurait démarré à Bujumbura, rumeur vite relayée dans le monde entier.

Le Conseil a recommandé aux services habilités d'éclaircir le cas de ce ressortissant étranger.

De toutes les façons, on voit bien à quel point le génocide est devenu une obsession et un fonds de commerce politique pour le cas du Burundi.

Non plus, il ne faudrait pas oublier que l'attaque a été lancée au moment où une mission de l'Union africaine pour l'établissement des faits se trouve à Bujumbura.

Le Conseil a lancé un appel à la population de rester sereine et aux Forces de sécurité de rester soudées, étant donné que l'objectif visé par ces auteurs de trouble est de les diviser.

Fait à Bujumbura, le 12 décembre 2015
Le Secrétaire général du gouvernement
et porte parole du gouvernement
Philippe Nzobonariba

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT du 15 Décembre 2015

1.- Depuis un certain temps, les Forces de l'Ordre, surtout dans la Ville de Bujumbura et parfois sur quelques positions dans le pays, subissent des attaques de groupes terroristes qui n'épargnent pas les populations civiles ou les places publiques à grande concentration de personnes.

2.- Avec les attaques simultanées de ce Vendredi 11 décembre 2015 sur quelques garnisons militaires de la Capitale Bujumbura, et suite aux réactions diverses en rapport avec la riposte marquée par la rapidité, l'efficacité et surtout le professionnalisme que les Forces de l'Ordre ont montré pour neutraliser les terroristes, le Gouvernement du Burundi a apprécié la réaction de certains de ses partenaires, tout comme il a été surpris et même indigné par les déclarations tendancieuses et pleines d'amalgames de certains autres.

3.- En effet, le Gouvernement du Burundi a noté et apprécié que la Communauté internationale, à commencer par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et l'Union Africaine ont condamné fermement les auteurs de ces attaques tout en rappelant l'urgence d'un Dialogue pour arriver à une paix durable et prévenir d'autres violences.

4.- Par contre, le Gouvernement du Burundi s'étonne de l'amalgame entretenue par le Gouvernement belge à travers les déclarations de son Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères Monsieur Didier REYENDERS qui, tout en condamnant les violences de ceux qu'il appelle les assaillants, affirme en condamnant gratuitement les forces de sécurité burundaises d'usage de forces disproportionnées dans leur riposte comme si la Belgique connaissait la nature, la qualité et la quantité des armes utilisées par les terroristes pour affirmer la disproportion de la riposte.

5.- Le Ministre belge va plus loin en appelant le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine de prendre les mesures de protection de la population qui s'imposent. Il apparaît clairement que la Belgique feint d'ignorer que le Burundi est un Etat souverain qui dispose des forces de défense et de sécurité, composées dans l'esprit d'unité nationale inspiré des Accords d'Arusha contrairement à celles des régimes précédents, et qui sont donc capables de sécuriser la population et les institutions du pays comme elles l'ont prouvé en déjouant rapidement et avec efficacité le putsch du 13 mai 2015.

6.- Dans la gestion des attaques de ce 11 décembre 2015, Les forces de sécurité, comme partout dans le monde, sont intervenues rapidement et avec le professionnalisme leur reconnu jusqu'au-delà des frontières burundaises.

7.- Pour ceux qui parlent de riposte disproportionnée, Il convient de rappeler que les forces de l'ordre burundaises sont confrontées ces derniers jours à une situation similaire à celle que viennent de vivre les polices françaises et belges lors des attaques au théâtre BATACLAN et à d'autres lieux publics comme les terrasses de café à Paris.

Non seulement toute la police française a été mobilisée avec tous les moyens à sa portée, mais également la police de Bruxelles et l'Armée ont déployé toute leur arsenal à MOLENBEEK à la recherche d'un seul terroriste non encore neutralisé. On se de-

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT du 15 Décembre 2015

mande ce que la police belge aurait fait si elle avait été confrontée à la même situation que celle du Burundi ou si une caserne militaire belge était attaquée par des inconnus.

8.- Pour le Gouvernement du Burundi, n'eut été la retenue et le professionnalisme des Forces de l'Ordre, la situation aurait été plus dramatique, et c'est le même professionnalisme dont elles font preuve partout où elles sont envoyées en mission de maintien de la paix dans les pays en difficulté à l'étranger qu'elles manifestent sur terrain ici dans le pays pour défendre le territoire national et leurs concitoyens et elles sont plutôt à féliciter.

Il serait donc hors propos de parler d'amener des Forces Etrangères au Burundi alors que ce dernier est le premier pays d'Afrique fournisseur de troupes de maintien de la paix dans le monde. Ceux qui le préconisent cachent bien d'autres intentions.

9.- Le Gouvernement du Burundi invite la Belgique à se rappeler de sa responsabilité historique sur le passé et le présent du Burundi, son ancienne colonie, et qu'au lieu de se tenir en accusateur, son rôle devrait plutôt être son avocat auprès de l'Union européenne.

La prise de position du Gouvernement belge dans le conflit burundais, et ce en faveur des personnes ou des milieux impliqués dans les violences actuelles constitue une véritable entrave à tous les efforts de réconciliation du peuple Burundais, et la Belgique en portera toute la responsabilité.

10.- Concernant le dialogue inclusif recommandé, le Gouvernement ne cache pas non plus sa surprise sur l'amalgame entretenue délibérément par certaines opinions, en voulant associer les attaques menées par des groupes terroristes non identifiés et sans revendication quelconque à l'ouverture d'un dialogue lorsque l'on sait que ce dernier se passe entre des partenaires bien connus.

11.- Le Gouvernement du Burundi voudrait rappeler à cet effet qu'en ce qui le concerne, le Dialogue Inter-burundais a été déjà lancé et que les burundais tant de l'intérieur que de la Diaspora sont appelés à y participer.

Il serait donc irresponsable de lier ce dialogue aux groupes terroristes qui tuent aveuglement des citoyens innocents et qui méritent plutôt la condamnation unanime comme terroristes et non d'être considérés comme des partenaires à un dialogue qu'ils ne réclament même pas.

12.- Le Gouvernement du Burundi est plutôt convaincu que les auteurs de ces attaques, ceux qui leur fournissent les armes et les soutiennent financièrement sont ceux là qui n'ont d'autres buts que de saper ce dialogue que le Gouvernement a toujours mis en avant et auquel il reste attaché.

Bujumbura, le 15 Décembre 2015,

**LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT
ET PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT
Philippe NZOBONARIBA.**

**Ministère des Relations
Extérieures et
de la Coopération
Internationale**

**Boulevard de la Liberté,15
Quartier ROHERO I**

B.P. 18 40 Bujumbura

**Tél: 22 25 06 78
22 22 93 12**

**Courriel: minirexburundi@yahoo.fr
Site web: www.diplobdi.org**

Facebook link: <https://www.facebook.com/pages/Ministere-des-Relations-Exterieures-de-la-Cooperation-Internationale/428271180648843>

Direction de la Communication et de l'Information